

récentes techniques de prévention et de détection du crime. Au 31 janvier 1974, l'effectif total de la Gendarmerie était de 15,253; ce chiffre comprend les membres réguliers, les gendarmes spéciaux, les membres civils et les employés de la Fonction publique.

La Sûreté provinciale de l'Ontario. La Sûreté provinciale de l'Ontario, force policière de la Couronne, est la troisième en importance en Amérique du Nord, ayant un effectif total autorisé de plus de 5,000 policiers et civils (1973).

Elle est dirigée, du quartier général à Toronto, par un commissaire qui relève du Solliciteur général. Parmi les autres officiers supérieurs à la direction, on compte deux sous-commissaires et six commissaires adjoints. La Sûreté comprend deux divisions principales, celle des opérations et celle des services, administrées respectivement par le sous-commissaire des opérations et le sous-commissaire des services. Les six autres divisions relèvent des commissaires adjoints: Division des services mobiles, Division de la circulation, Division de l'administration, Division des services généraux, Division des services spéciaux et Division du personnel. Les secteurs spécialisés de la Division des services spéciaux concernent les vols d'automobiles, les enquêtes criminelles, la lutte contre la fraude, les renseignements relatifs à la sécurité et les enquêtes spéciales.

Aux fins de la surveillance policière et de l'administration, la province est divisée géographiquement en 17 districts. Les 185 détachements relèvent de 17 commandements de district situés respectivement à Chatham, London, Burlington, Niagara Falls, Downsview, Mount Forest, Barrie, Peterborough, Belleville, Perth, Long-Sault, North Bay, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, South Porcupine, Thunder Bay et Kenora. Dans 12 municipalités le maintien de l'ordre est assuré en vertu de contrats spéciaux.

Selon les dispositions de la Loi sur la police de l'Ontario, la Sûreté provinciale est chargée: 1^o d'appliquer les lois fédérales et provinciales dans les régions où il n'existe pas de services de police; 2^o de surveiller la circulation sur 10,000 milles de grandes routes et 65,000 milles de routes secondaires de comté et de township; 3^o d'appliquer la Loi de l'Ontario sur les licences de boissons et celle sur la régie des alcools; 4^o d'organiser un service d'enquêtes criminelles et d'autres services spécialisés afin d'appuyer les autres services de police en matière de crime; et 5^o de fournir des effectifs supplémentaires aux autres corps policiers en cas d'urgence. La Direction des dossiers centraux et des communications, qui relève de la Division des services généraux, se tient à la disposition de tous les services de police de l'Ontario 24 heures par jour et sept jours par semaine pour tout ce qui concerne les casiers judiciaires, les dossiers dactyloscopiques (empreintes digitales), l'identification au moyen des marques de nettoyage et de blanchissage, et les listes d'objets volés et d'objets retrouvés.

La Sûreté provinciale exploite un réseau de radiodiffusion en modulation de fréquence qui compte parmi les plus étendus au monde; il comprend 110 stations fixes de radiodiffusion et plus de 1,300 unités mobiles de radio, dont des motocyclettes, des embarcations et des aéronefs. Elle exploite aussi un réseau de télécommunications, qui relie entre eux les 17 districts ainsi que d'autres services de police fonctionnant à l'échelon local, national et international. En outre, la Sûreté utilise des chiens policiers et des équipes de sauveteurs et d'hommes-grenouilles, stratégiquement postées dans toute la province et se tenant à la disposition des autres services de police.

En 1974, pour la première fois dans ses 65 ans d'existence, la Sûreté recrutera des femmes. Le recrutement d'agents réguliers masculins et féminins permettra aux jeunes personnes douées de faire carrière dans un service de police solidement établi. Les officiers supérieurs, de l'inspecteur au commissaire inclusivement, reçoivent leur commission de la reine au même titre que les membres des Forces armées canadiennes.

La Sûreté du Québec. La Sûreté du Québec est, sous l'autorité du Procureur général, chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, de prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec et d'en rechercher les auteurs. Elle est commandée et administrée par un directeur général, assisté de quatre officiers dont chacun est désigné sous le titre de directeur général adjoint et d'un contrôleur général du personnel et des communications. La Sûreté, qui a ses quartiers généraux à Montréal, se divise en cinq grands services: planification, personnel et communications, services administratifs, services des opérations et services techniques.

Aux fins de la Sûreté du Québec, la province est partagée en huit districts dont le commandement relève d'un inspecteur-chef ou d'un inspecteur. *Le district du Bas Saint-*